

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2011**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.
Mme Blanc Dominique, MM. Peray Hervé, Moutton Gérard, Girod Claude, adjoints
Mmes Caretti Brigitte, Collet Josiane,
MM. Debard Jérémie, Duchamp Lilian, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric, Piberne Olivier.

Absents excusés :

Mme Grand Corinne
MM. Boutin Thierry, Davis Andrew

Absents : Mmes Chappuis Pascale, Marion Mireille, M. Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 20H00.

1 M. PIBERNE Olivier est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 12 décembre est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATION

**3.1. INSTAURATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE DES
PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES**

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
VU la loi 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment son article 6,
VU l'article L. 216-6 du Code du Travail
VU l'avis du Comité Technique Paritaire,

M. le Maire explique au conseil municipal que le législateur a entendu instaurer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Celle-ci a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

M. le Maire précise les agents doivent travailler un jour de plus sans rémunération supplémentaire. Que dès lors, il convient de noter que la durée annuelle du travail passe de 1600 h par an à 1607 heures.

M. le Maire indique que ces dernières années, le jour de solidarité n'était pas fixé. Les agents récupéraient cette journée quand ils le souhaitaient, soit un jour férié, soit au moment de la prérentree, soit sur leur RTT.

M. le Maire propose, compte tenu des cycles de travail établis en accord avec les agents de la collectivité ainsi que les nécessités de service, de retirer, en fin d'année civile ou scolaire, les heures dues au titre de la journée de solidarité soit 7 heures pour les agents à temps complet. Pour les agents à temps non complet, la durée de travail déduite correspond à $x/35^{ème}$ de 7 heures.

M. le Maire précise que conformément à la loi de 30 juin 2004, il a saisi le Comité Technique Paritaire pour qu'il donne un avis sur les modalités d'application d'instauration de cette journée de solidarité.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré :

- ACCEPTE les propositions du Maire.

- FIXE les nouvelles dispositions d'instauration de la journée de solidarité, à savoir : réduction des heures travaillées en fin d'année civile ou scolaire au prorata du temps de travail, soit 7 heures pour un agent à temps complet et x/35^{ème} de 7 heures pour un agent à temps non complet.
- DIT que sauf sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS:

4.1. ECOLE – COLLEGE – GYMNASSE

4.1.1. La commission de sécurité, réunie le 5 janvier 2011, a délivré un avis favorable pour le collège.

4.2. VOIRIE

4.2.1. Suivi du chantier de la Vie de l'Etraz.

- Les travaux de la 2^{ème} tranche ont débuté le 10 janvier 2011

- Les enrobés, réalisés par le Conseil Général, sont prévus pour le début du printemps.

4.2.2. Afin de poursuivre la mise en sécurité des piétons dans la Grand'Rue le Conseil Municipal a accepté le principe de l'achat de l'emplacement réservé au PLU n° 24 pour un montant de 20 000 €, à la majorité (3 abstentions : Mme Blanc, MM Millet, Lévrier).

4.3. BUDGET

4.3.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 11 janvier : 340 041.50 €

A ce jour, pour 2010, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du Budget investissement :

NOVADE	ac, 1 assistant, concours MO maison, stés	1355,07
JOURNAL OFFICIEL	AAPC MO Esquisse maison stés	1085,50
ACODIS	Présentoir, porte affiches éco	228,43
PBI BUREAU CENTER	Armoire anthr, bureau adjoints mairie	301,20
FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE	aspirateur GD1010+brosse+embout	441,63
FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE	aspirateur GD1010+brosse+embout	18,48
PERRIERE CHARPENTE	2 portes accès vestiaires foot	1515,09
VERITAS BUREAU (CEP)	éch,9/solde contrôle technique,GS3	1387,36
PERAY DAVID ELECTRICITE	installation prises CLSH Bung,AHLO	792,95
CAILLAUD INGENIERIE	CP7/solde mission OPC GS3	1583,24
PERRIERE CHARPENTE	changement 2 fenêtres bureau maire	1811,92
COLAS RHONE ALPES	CP4/DGD mapa VRD rte plaine gr	113,99
DUCRET GROS SCP GEOMETRES	ac,2/solde MO mapa rte plaine	2679,04
DUCRET GROS SCP GEOMETRES	ac,3/solde MO mapa VPC mail-coll	1495,00
SOC AFL BOUHEY GROUPEMENT	CP7/DGD mapa VPC mairie collèg	1309,62
HELIO SERVICES	1 CD ARRET PLU SUP,DDT	8,97
DECOUX SA	3 Cylindres+programme,GS3	1175,43
DECOUX SA	3 Cylindres+programme,GS3	36,93
GIROD CLAUDE ARTISAN MENUISIER	meuble cuisine/portemanteaux, étagères GS	1330,00
DDT AIN	honoraires, 1/solde MO pont rû martinet	1196,00
FAMY ET CIE	résorption avance7097,09 lot1	7097,09

4.3.3. Subventions

- 4 271 € de la part du Conseil Général pour la régénération du terrain d'entraînement de football.

- 1 852 € de la part du Conseil Général pour une dotation exceptionnelle suite à la suppression de la TP.

- 561 016.70 € de Compensation Financière Franco-Genevoise.

- 1 375 € de la part de la Région Rhône-Alpes pour la forêt : dégageement et dépressage de semis naturels feuillus et résineux.

4.4. MAISON DES SOCIETES

4.4.1. Le jury de la Maison des Sociétés c'est réuni le 22 décembre 2010 et a retenu 3 bureaux d'architectes :

- STRATES
- CLERMONT
- REGNAULT

4.5. Z.A. DE PRE MUNNY

4.5.1. Du fait du retard de l'avis de la CCPG notre dossier n'a pas pu être entériné par l'EPF de l'Ain, toutefois une somme de 347 000 € a été réservée pour être votée en mars.

4.6. RECENSEMENT

4.6.1. Les agents recenseurs et la coordonnatrice ont suivi deux jours de formation début janvier à Châtillon.

La procédure relative à la préparation du recensement se déroule sans problème. Les agents pourront débiter leur recensement dès le jeudi 20 janvier 2011.

7. CHALET DE LA POUTOUILLE

4.7.1. Suite à notre demande de subvention pour la rénovation de la couverture du chalet de la Poutouille la région nous a accordé une subvention de 26 132 € soit environ 50% de l'estimation des travaux.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 16 décembre 2010.

Les taux d'imposition pour l'année 2011 sont inchangés.

5.1.2. Compte-rendu du Comité de Rivières du 9 décembre 2010.

- M. Maurin introduit la séance en annonçant que l'opération phare du contrat de rivière relative à la suppression des stations d'épuration de l'Allondon et du Jornans est achevée de puis janvier 2010. L'amélioration de la qualité de d'Allondon est significativement révélée lors des campagnes de suivi réalisées par Genève.
- M Maurin informe les membres du comité rivière présent que la CCPG a finalisée les travaux structurants AEP entre Divonne et Gex. Les ressources ainsi exploitées (SITSE) permettent de sécuriser l'alimentation en eau potable du Nord Gessien et de soulager la nappe de Pré Bataillard.
- Bilan d'activité : présentation des travaux sur le territoire suisse des rivières transfrontalières par M. PIDOUX technicien de l'Etat de Genève.
- M. DEBARD, technicien ingénieur eau et assainissement de la CCPG présente les propositions de réaffectations des crédits des actions ne s'engageant pas dans le délai de la procédure « contrat de rivière 2004-2011 ».
- Il est également proposé d'assurer le financement d'études, notamment pour la gestion globale des eaux usées et eaux pluviales.
- Présentation par Melle EYDALEINE, stagiaire service rivière, sur la préservation des zones humides sur le territoire Gessien selon la liste suivante :
 - l'étang et le bois humide de Crassy
 - le marais de Tutegny et l'étang de Cessy
 - l'étang de Colovrex
 - la confluence du Lion et de l'Allondon
 - la Lagune de Feigères
 - les bords de la Versoix
- la zone marécageuse sous le golf de St Jean de Gonville.

Cette étude comprendra en 2011 et 2012 : 1) la réalisation d'études de caractérisation des zones humides retenues, 2) la rédaction des cahiers des charges définissant les travaux de restauration et d'entretien, 3) l'engagement des procédures nécessaires à la maîtrise foncière, 4) les actions de communication et de suivi.

5.2. SIEA

5.2.1. Proposition de fiscalisation de la part communale due au Syndicat sur la Taxe d'Habitation dans le cadre des travaux d'enfouissement de l'éclairage public

- Ce dossier sera revu avec une présentation de simulations plus « fines ».

5.3.2. Election d'un délégué suppléant.

- M. ARMAND Christian est élu à l'unanimité

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 14 décembre 2010.

Déclarations préalables

- Mme SURGAND Marie-Odile, mise en conformité, rue des corneilles, avis favorable
- M. TROTTEREAU Lionel, création de 2 velux, grand'rue, avis favorable
- M. DELACHAT Michel, construction d'un abri de jardin, route de St Jean, avis favorable
- M. DELACHAT Michel, construction d'un abri voiture, route de St Jean, avis favorable
- M. ESCOFFIER Jean-Claude, construction d'un abri de jardin, rue de l'ancienne fruitière, avis favorable
- KOPENERGIE (M. MOSER), pose de panneaux solaires, rue des corneilles, avis favorable.

Permis de Construire

- DOS REIS FONSECA Nuno, construction d'une villa, lot. « les coteaux de Logras » rue du Branlant, avis favorable.
- DONOSO SOLO DE ZALDIVAR Christian, construction d'une villa, lot. « les coteaux de Logras » rue du Branlant, avis favorable.
- STAUFFER Yan, construction d'une villa, rue du Paruthiol, avis favorable.

6.2. SOCIETE

6.2.1. Compte-rendu de l'AG des Loisirs des Aînés

Il est constaté qu'il y a de moins en moins d'adhérents malgré une très bonne ambiance au sein de cette association. Un appel à toutes les personnes intéressées a été fait.

7. COURRIERS

7.1. M.LEBOEUF pour la création d'une manifestation multi-médias.

- Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de mettre la salle Champ-Fontaine à disposition gratuitement

7.2. Mme MARINOD pour une aide financière pour une jeune pianiste de PERON.

- Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, de financer cette proposition. Une autre demande du même type avait été faite précédemment et avait fait l'objet d'un refus.

7.3. M. BERARD pour la création de fermes solaires

Un rendez-vous d'explication sera demandé

7.4. M. BERTRAND Hubert pour la piscine de Saint Genis Pouilly

- La commune de Saint-Genis-Pouilly semble vouloir faire sa piscine toute seule.

7.5. Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris pour remerciements.

7.6. ARS – Délégation territoriale Départementale de l'Ain : surveillance des productions et distributions d'eau potable

- relevé du 23/08/2010 : eau conforme aux critères de potabilité

- relevé du 22/11/2010 : eau conforme aux critères de potabilité

8. DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal : le 3 février 2011.

SEANCE LEVEE A 22H.30